



Dialogue ministériel: l'accent sur la bonne gouvernance en Afrique

Addis-Abeba, le 22 avril 2016 – L'engagement soutenu des gouvernements africains, ainsi qu'un solide appui des partenaires sont nécessaires pour relever de façon appropriée les défis de gouvernance foncière auxquels le continent fait encore face. Les progrès concrets enregistrés par les pays africains vers une meilleure gouvernance foncière et le renforcement des droits fonciers des femmes sont essentiels pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Ces points saillants ont été soulevés par les participants au dialogue ministériel sur la gouvernance foncière en Afrique, un événement organisé par l'Initiative sur les politiques foncières (LPI) lors du Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géo-spatiale des Nations Unies, qui se tiendra à Addis-Abeba sous le thème «Une bonne gouvernance foncière pour l'Agenda 2030». Le dialogue ministériel a réuni des ministres de l'Éthiopie, de la Namibie, du Swaziland et du Zimbabwe, ainsi qu'un ministre de l'Allemagne.

Le dialogue ministériel a été précédé par un exposé liminaire fait par Mlle Joan Kagwanja, chef de LPI, qui a fourni un contexte pour la session. Mlle Kagwanja a noté que, malgré le contexte difficile découlant des défis de l'héritage colonial, des pratiques culturelles, et de la mauvaise gouvernance, la reconnaissance par les dirigeants africains de l'importance de la terre pour le développement a été une étape cruciale vers une approche unifiée visant les questions de gouvernance foncière. Mlle Kagwanja a souligné l'importance d'améliorer les droits fonciers des femmes, en vue de l'engagement de l'Union africaine (UA) à documenter 30 pourcent des terres appartenant à des femmes, d'ici 2025.

La session a été l'occasion pour les ministres de présenter les expériences de leurs pays dans la création d'un cadre juridique pour les questions foncières, y compris le statut des droits fonciers des femmes. Le commissaire de la Commission de planification nationale éthiopienne, M. Yinager Dessie Belay, a souligné que, depuis 1991, son pays a adopté un système d'administration des terres transparent permettant le droit de tous les utilisateurs à des titres fonciers. Il a souligné que la volonté politique et la détermination sont les plus importants ingrédients de la réussite du processus de certification, un exercice qui exige l'accès à la technologie et du savoir-faire. Le premier niveau de certification des terres en Éthiopie est terminé à environ 90 pourcent, et continue avec le deuxième niveau qui nécessite un important effort cadastral, et serait finalisé dans quelques années.

Le Ministre namibien de la réforme foncière, Hon. Utoni Nujoma, a noté qu'une redistribution équitable des terres, et le bon fonctionnement de l'enregistrement et du développement des terres sous-exploitées sont des questions foncières dans son pays. Il a également souligné que les lois nationales garantissent aux femmes leurs droits fonciers, indépendamment de leur statut matrimonial, et favorisent les femmes dans le processus de réinstallation en Namibie. De

plus, M. Nujoma a dit, le pays avait dépassé l'objectif de 30 pourcent fixé par l'UA en ce qui concerne les terres documentées détenues par des femmes.

Le Ministre des ressources naturelles et de l'énergie du Swaziland, Hon. Dumisani Mngomezulu, a noté que l'utilisation anarchique des terres, aggravée par les conséquences de la croissance démographique rapide, constitue le défi le plus complexe de son pays et le sujet du projet de loi foncière.

Au Zimbabwe, environ 60 millions d'hectares de terres sont encore soumis à un régime foncier coutumier, qui n'est donc pas documenté. Le Ministre zimbabwéen du foncier, Hon. Douglas T. Mombeshora, a souligné que l'énorme tâche d'introduire des nouveaux systèmes fonciers est guidée par la législation existante. La Constitution, il a ajouté, autorise la distribution juste et équitable des terres entre les hommes et les femmes, et actuellement le Gouvernement zimbabwéen suit son engagement de permettre aux femmes la propriété des terres, indépendamment de leurs homologues masculins.

Le Ministre allemand de la coopération économique et du développement, M. Thomas Silberhorn, a réitéré l'attachement de son pays à soutenir le consensus reflété par la politique foncière de l'UA, qui est justifiée par la reconnaissance du rôle de la gouvernance foncière dans la coopération pour le développement. M. Silberhorn a souligné l'importance du partage des expériences et des meilleures pratiques liées aux réformes foncières, mais a ajouté que chaque pays doit définir les processus les meilleurs adaptés à son contexte.

L'Initiative sur les politiques foncières est un programme conjoint du consortium tripartite constitué par la Commission de l'Union Africaine (CUA), La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Son mandat est de faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique.

Source URL: <http://www.uneca.org/fr/stories/dialogue-minist%C3%A9riel-l%E2%80%99accent-sur-la-bonne-gouvernance-en-afrique>